

## Déclaration CAPA d'avancement à la Hors Classe

Cette CAPA, qui est la première qui examine les promotions à la Hors-Classe dans le cadre de la réforme PPCR engagée depuis Septembre 2017, augmente les inégalités de traitement entre les collègues. La CGT Educ'action rappelle qu'elle s'est opposée à cette réforme. Elle est également opposée à l'existence même d'une Hors-Classe, source d'inégalités de traitement entre les collègues, et règne de la méritocratie. C'est contraire à notre vision du Service public. Nous revendiquons que les échelons de la Hors-Classe soient intégrés à la Classe Normale.

Les barèmes dépendant presqu'exclusivement des avis sont devenus très subjectifs et opaques. Les avis inspecteurs et chefs d'établissement n'ont pas pu être consultables par les collègues. En conséquence, ces derniers n'ont pas pu échanger avec leur chef d'établissement ou inspecteur. Les résultats sont clairs : il y a de nombreux  $11^{\text{ème}}$  échelons qui ne passent pas à la Hors-Classe. Les promesses du ministère étaient donc un leurre.

Les contingents imposés par le Ministère n'ont pas permis aux chefs d'établissements comme aux inspecteurs de faire un travail sérieux.

A ce jour, nous n'avons toujours pas le contingent attribué par le Ministère de promouvables, cela ne permettra pas aux élus de tenir cette CAPA dans des conditions correctes.

La CGT Educ'action demande que les 65 places libérées par les enseignants Hors Classe passés au 1<sup>er</sup> Septembre 2017 à la classe Exceptionnelle soient réservées en totalité au bénéfice de tous les enseignants PLP au 11<sup>ème</sup> échelon.

La CGT Educ'action exige de plus que l'ensemble des élus paritaires puissent siéger à tous les groupes de travail et CAP de promotion.

Les élus CAPA de la CGT Educ'action